



INITIATIVES TERRITORIALES

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT) : FER DE LANCE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES DE QUALITÉ DANS LES TERRITOIRES

Citoyens & Territoires Grand Est vient de réaliser un travail d'étude consacré à la mise en œuvre du tout récent Plan mercredi national dans trois territoires du Grand Est. Nous profitons de ce numéro de Terres d'Échos pour vous donner à voir ce que ce label qualité a produit à la Chapelle Saint-Luc (10), Contrexéville (88) et Favières (54), qui ont décidé d'adosser un Plan mercredi à leur PEdT dès la fin de l'année 2018.



À La Chapelle Saint-Luc (12 796 habitants), dans l'Aube : LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ET LES BESOINS DES FAMILLES SONT LES PIERRES ANGULAIRES DE L'INTERVENTION DES ACTEURS ÉDUCATIFS

Cette commune de l'agglomération de Troyes Champagne Métropole est marquée – entre autres – par le Quartier Politique de la Ville (QPV) Chantereigne, et compte deux Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP+) autour de deux collèges.

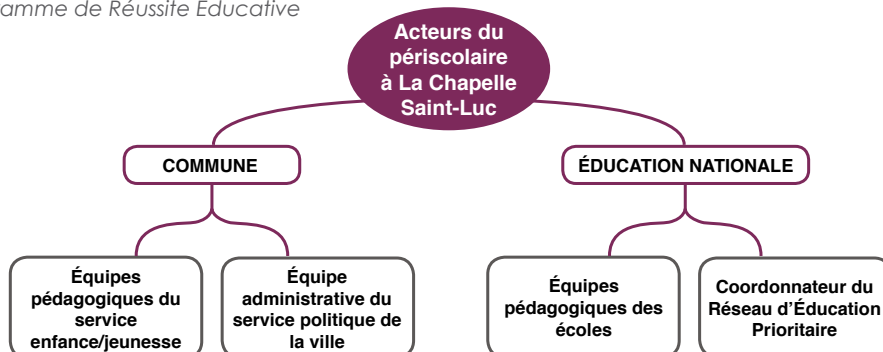
Ces spécificités territoriales, ainsi que l'inscription de la commune au contrat de ville, confèrent aux acteurs locaux des habitudes de travail partenarial dans le champ de plusieurs politiques publiques, en particulier celles qui concernent l'organisation des temps de l'enfant. Signe de ces dynamiques, en 2018, la commune a renouvelé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et son PEdT, lui-même labellisé Plan mercredi. Et elle vient de signer une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

Ici le continuum éducatif est revendiqué et effectif, même s'il paraît parfois difficile de concilier les temps de loisirs et de socialisation avec les objectifs d'apprentissages et de performance prêtés à l'école. C'est pourquoi, tant au sein de la collectivité (coordonnatrice enfance-jeunesse) qu'à l'Éducation Nationale (coordonnateur REP+), des interlocuteurs se voient dégager du temps de travail spécifique pour « développer les stratégies appropriées pour renforcer la collaboration éducative », pour tisser les mailles du réseau et faire évoluer les pratiques de part et d'autre.

Les ateliers « l'envol » font la fierté des acteurs du territoire. Ils complètent une large gamme d'interventions inscrites dans le CLAS⁽¹⁾, le PRE⁽²⁾ intercommunal, l'aide aux devoirs (porté par une association), le dispositif « devoirs faits », ou encore les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)... et permettent un accompagnement exemplaire et efficace à la parentalité au bénéfice des enfants les plus en difficulté.

⁽¹⁾ Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

⁽²⁾ Programme de Réussite Éducative



À Contrexéville (3 232 habitants), dans les Vosges : L'ÉDUCATION AU CŒUR DE LA POLITIQUE LOCALE

Le service enfance-jeunesse représente un pôle conséquent de la municipalité : 38 personnes, soit près d'un tiers des agents de la commune. La commune s'appuie aussi fortement sur l'équipe de l'Office Municipal du Sport (OMS), qui anime de nombreux équipements sportifs, en lien avec les activités locales thermales et touristiques.

La commune a choisi de « disposer d'une vision d'ensemble sur les accueils à destination de la petite enfance et de l'enfance » (municipalisation, conventionnements associatifs...). Au regard des résultats d'une large concertation menée en 2017 auprès de la population et des acteurs éducatifs, les écoles de la commune sont restées au rythme de 4 jours et demi par semaine. « Ici, le mercredi est donc un jour comme un autre, comme un lundi, un mardi... avec de l'école le matin. Notre PEdT conçoit donc le mercredi au même titre que ces autres jours. »

Après concertation avec les enseignants, sur les besoins des enfants, « on a développé des compétences chez les agents autour de la relaxation et le développement d'activités calmes. (...) Notre projet s'était axé autour de l'idée de ne pas surcharger les enfants d'activités. Au bout d'une année de fonctionnement, on a constaté que les enfants revenaient dans de bien meilleures dispositions qu'avant, que c'était moins accidentogène, qu'il y avait moins de bobos. ». Le rythme de l'enfant est apparu ici comme un critère central de la recherche de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le coordonnateur enfance de la commune s'est appuyé sur un autre exemple de ce continuum éducatif : « les enseignants ont partagé le constat que les enfants, au fil des années, perdaient en motricité fine. Donc nous on travaille la motricité fine au périsco, en développant de nouvelles activités avec verre d'O », qui initie à l'art du vitrail. « Finalement, quand on s'adresse au coordonnateur, on est dans le continuum éducatif sans s'en apercevoir, sans chercher à l'être. On l'est, point. », témoigne l'équipe enseignante.



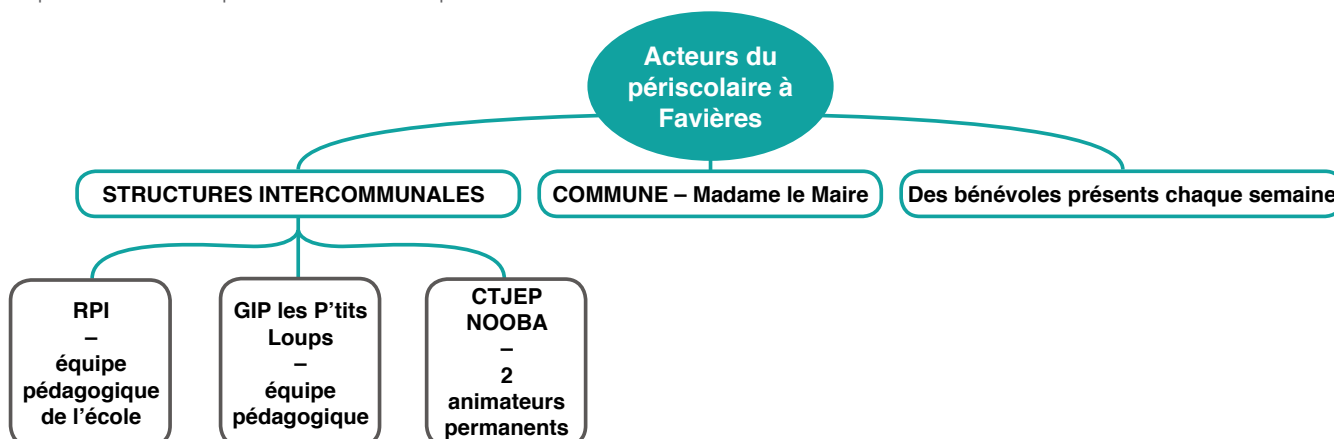
À Favières (596 habitants), en Meurthe-et-Moselle : UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Ce village est petit par la taille (classé en Zone de Revitalisation Rurale = ZRR), mais grand par ses ambitions éducatives. Ici, les projets et structures d'accueil destinés à répondre aux besoins des enfants et leurs familles sont aujourd'hui développés à deux échelles :

- Celle de la Communauté de Communes qui intervient aujourd'hui sur le champ de la petite enfance par l'intermédiaire d'un Groupement d'Intérêt Public (le GIP « grandir et vieillir au pays de Colombey Sud Toulinois »), et sur le champ de l'enfance-jeunesse au travers d'un Contrat Territorial Jeunesse Éducation Populaire (CTJEP), qui prévoit une mutualisation de moyens entre le CD54, la CAF 54, et deux fédérations d'éducation populaire (Foyers Ruraux et les Maisons des Jeunes et de la Culture). Ce collectif d'acteurs et de structures est réuni au sein de « NOOBA En Sud Toulinois »

- Celle d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui compte cinq communes. Les questions liées à la scolarité, au péri et à l'extra-scolaire sont donc gérées par le GIP « Les P'tits Loups », créé en 2017. Pour la période 2018-2021, le GIP a signé un PEdT qui intègre les modalités nécessaires à la labellisation « Plan mercredi ».

Après concertation avec les parents et les enseignants (réunions publiques et diffusion de questionnaire dans le courant de l'année scolaire 2017/2018), le rythme scolaire a été maintenu à quatre jours et demi. Madame le Maire, enseignante retraitée, « sensible et aguerrie à ce domaine », nous explique que l'intention politique est clairement de préserver cette disposition par la suite, considérant que « le fonctionnement sur 4.5 jours est un modèle idéal pour l'épanouissement personnel de chaque enfant »



Le plan mercredi porté par la DRDJSCS en Grand Est

Le Plan mercredi a fait son apparition en 2018 dans le paysage national des politiques éducatives (Instruction n°2018-139 du 26 novembre 2018). Anoutchka CHABEAU, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, est chargée de promouvoir ce nouveau plan dans le Grand Est, de valoriser les pratiques locales, et faciliter les échanges entre les acteurs des différents territoires.

C&T : Le Plan mercredi... quesako ?

Le Plan mercredi s'inscrit à la suite d'une longue série de dispositions législatives et réglementaires visant à articuler les différents temps de vie de l'enfant. Ce label (car c'est un label) vient compléter et enrichir cet ensemble, tout en étant subordonné à l'existence préalable ou concomitante d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT).

C&T : Dressons un rapide portrait des politiques éducatives déployées sur les territoires du Grand Est

La diversité des réalités territoriales est telle, et les formes de déploiement du label sont si disparates, que procéder à un recensement de l'existant reste difficile. Néanmoins... à l'échelle de la région, ce sont 332 PEdT qui sont recensés. On en dénombre entre 2 et 89 par département. Sur ce total, on dénombre 240 labels Plan mercredi enregistrés⁽¹⁾. Concernés par ces 240 labels, plus de 310 000 enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, fréquentent les ACEMs proposés dans ces territoires. Les écarts d'effectifs sont importants selon les sites. Pour illustration, nous relevons qu'un des dix départements ne compte qu'un seul label. Et pourtant, ce label touche à lui seul plus de 72 000 enfants, soit près du quart de tous les enfants concernés par le Plan mercredi de toute la région.

Vu le caractère récent de ce dispositif, il apparaît comme une évidence que son déploiement devrait continuer, si ce n'est s'accélérer, dans les mois à venir.

C&T : Quelle est la plus-value de ce Plan mercredi pour les territoires ?

Le Plan mercredi vient renforcer le PEdT, l'étayer et conforter l'idée que les temps scolaires et périscolaires sont synonymes de continuité éducative. Il offre un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires dans l'objectif de proposer aux enfants, des activités de grande qualité le mercredi. En effet, le mercredi est un temps essentiel pour les enfants, notamment dans le cadre d'une organisation de la semaine d'école sur 4 jours. Il permet à la fois de se reposer, de réaliser du travail scolaire et surtout d'avoir des activités dans un cadre sécurisé et épanouissant.

C&T : Les services de la DRDJSCS proposent-ils aux territoires un accompagnement dans ce domaine ? Sous quelles formes ?

Depuis 2017, la DRDJSCS construit un plan de formation continue en faveur de la qualité éducative en ACEMs. Les différentes offres de formation, réparties sur tout le territoire Grand Est, visent à accompagner et outiller les acteurs éducatifs.

L'animation territoriale de ce dispositif se fait au travers de Groupes d'Appui Départementaux (GAD), composés des DDCCS-PP, des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et des CAF. Ces GAD sont mobilisés pour accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur PEdT (avec ou sans Plan mercredi). Leurs membres s'efforcent, aux côtés des

collectivités, d'aboutir à une analyse partagée de la situation de l'accueil, d'évaluer les activités de l'accueil de loisirs périscolaire, et d'émettre des recommandations pour la bonne mise en oeuvre de la charte qualité du Plan mercredi.

Des réflexions sont en cours dans certains départements pour envisager que les antennes locales des fédérations d'éducation populaire, le mouvement sportif et les acteurs culturels, participent eux-aussi aux travaux de ces GAD.

C&T : pour conclure, selon la DRDJSCS...

Notre région est riche d'acteurs mobilisés et dynamiques, connaissant parfaitement les enjeux liés à l'enfance et la jeunesse. Ensemble, nous allons donc continuer à bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux, source de réduction des inégalités, d'épanouissement et de réussite de tous les enfants.



⁽¹⁾ Donnée valable en novembre 2019

GRAINE et ARIENA

Ces Terres d'Échos portant sur les politiques éducatives territoriales, quoi de plus naturel que d'évoquer un réseau lié à ces questions ? Ayant déjà présenté LorEEN (en juin 2019) dans cette rubrique, nous vous présentons les deux réseaux d'éducation à la nature et l'environnement qui « sévissent » dans les autres ex-régions du Grand Est : GRAINE (Groupement Régional d'Animation et d'Informations pour la Nature et l'Environnement) et ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace)

Constitué en 1994, mis en sommeil en 2005, le GRAINE Champagne-Ardenne s'est réactivé en octobre 2016 avec l'appui de la Région Grand Est et de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).



Il a pour but d'accompagner les membres de son réseau à anticiper et s'adapter aux mutations de la société en recherchant les coopérations et les mutualisations entre eux. Le travail en réseau se base sur la circulation de l'information et le partage de compétences via les espaces d'échanges animés par la tête de réseau.

Il déploie ses actions d'Éducation à la Nature à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD) avec la velléité de s'adresser à tous, partout et tout au long de la vie dans le cadre de l'éducation formelle, non formelle et informelle des jeunes enfants aux adultes. Selon le GRAINE, l'ENEDD permet d'apporter des savoirs, savoir-faire et savoir-être à l'ensemble des citoyens, dans les territoires, sur des thématiques très variées. L'éducation à, par et pour l'environnement replace l'être humain au centre des enjeux des trois piliers du développement durable. L'objectif de l'ENEDD est d'apporter les connaissances nécessaires aux citoyens pour qu'ils deviennent acteurs à part entière de la transition écologique sur les territoires et s'engager en toute conscience dans la gestion de ces enjeux.

Contact : contact@grainechampagneardenne.fr • Tél : 06 38 94 05 43 • 62, rue du 28 Août 1944 / 10140 Mesnil-saint-Père



Créée le 31 mai 1977, l'ARIENA, association de droit local (loi 1908) a pour objet « de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement. Elle initie et promeut le développement, la cohérence et l'efficacité des actions d'éducation à la nature, à l'environnement, au patrimoine, en particulier au patrimoine naturel, en Alsace. Elle étudie et élabore avec avis, les programmes d'actions et de recherche.

En tant qu'association régionale et « tête de réseau », l'Ariena a pour mission principale d'animer, accompagner, former et représenter son réseau composé de 45 structures d'éducation à la nature et à l'environnement présentes sur l'ensemble du territoire alsacien. Pour elle, l'ENEDD « doit faciliter une prise de conscience de l'interdépendance économique, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre nations. »⁽¹⁾

Ses approches s'appuient sur une pédagogie de projet et la formation dans l'action, sur la co-formation et la formation tout au long de la vie, et sur l'importance de « prendre le temps » pour s'imprégner et prendre du recul.

Contact : info@ariena.org • Tél : 03 88 58 38 48 • 6, route de Berghem 67600 Sélestat

Notons qu'en France, le Ministère de l'Éducation Nationale, publie en 2004 une circulaire qui appelle à la « généralisation des actions d'éducation à l'environnement en vue du développement durable » de l'école au lycée.

⁽¹⁾ Extrait de la conférence de Tbilissi, 1977

Cette lettre est éditée par Citoyens&Territoires - Grand Est • 7 rue Alexandre III, 54170 Colombey-les-Belles • 03 83 52 80 62 • accueil@citoyenterritoires.fr
• www.citoyenterritoires.fr
Directeur de la publication : Olivier Jacquin • Rédacteur en chef : Kristell Juven
• Textes : Johan Chanal
• Crédits photos : C&T, DRDJSCS
• Illustration : Le Cil Vert
Réalisation : Marion Guericolas • Dépôt légal : à parution • ISSN : 2553-0941
Terres d'échos est réalisé grâce au soutien de :



À LIRE...

L'école et le territoire : l'éducation par les communes, les départements et les régions - 62 €

L'École et le territoire
L'éducation par les communes, les départements et les régions



L'Éducation n'est pas uniquement l'affaire de l'Éducation Nationale. Elle est aussi celle des collectivités locales. Cet ouvrage en délivre toutes les facettes.

Mini-guide ? manuel ? mémo ? précis ? cet ouvrage est tout cela... mais pas que cela. Jusqu'aux éléments de la loi NOTRe, en passant par les lois de décentralisation, il présente les grandes lignes de l'Éducation territoriale telle qu'elle est encadrée en France.

Pas que cela... parce qu'il ne fait pas l'économie d'une « approche métier », rapide et opérationnelle, et d'une « approche système » qui illustre à quel point l'Éducation en France mute, se transforme, se transfère aux territoires.

Clin d'oeil !

